

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

<p>L'an DEUX MILLE SEIZE Le 6 juillet à 20 heures Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, En séance publique, sous la présidence de Michel JACK Maire. Étaient présents : Mesdames M. Blavette - S. Foret - E. Mallet - N. Murillo Messieurs H. Garnier- A. Dutertre- - G. Hattry - P. Voltz Absent(e) excusé(e) : P. Hamelin (donne pouvoir à A. Dutertre) Secrétaire de séance : E. Mallet Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 28/06/2016</p> <p><u>Date d'affichage</u> 18/07/2016/2016</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 10</p>
---	--

1- Présentation du Traité Transatlantique (TAFTA).

En préambule au conseil municipal, M. le Maire donne la parole à Mme Marie JENN membre de l'association A.T.T.A.C. 72 qui agit pour la justice sociale et écologique et milite entre autre pour le droit à la santé pour tous.

Mme JENN est venue ce soir pour informer les élus du projet d'accord de libre-échange négocié entre l'Union Européenne et les Etats Unis, connu sous l'appellation TAFTA (*Trans Atlantic Free Trade Area*) Et un traité entre l'Union Européenne et le Canada : le CETA (accord économique et de commerce *global-Comprehensive Economic Trade Agreement*).

Mme JENN rappelle que ces accords visent à faciliter les échanges entre les deux ensembles et prétend pour y parvenir : harmoniser les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique, démanteler les droits de douanes restants, notamment dans le secteur agricole, donner des droits spécifiques aux investisseurs — y compris aux spéculateurs, et supprimer « les barrières non tarifaires » au commerce, c'est à dire nos normes, règlements, lois. Outre une libéralisation considérable, ces accords prévoient deux mécanismes qui portent gravement atteinte aux principes démocratiques en diminuant considérablement le champ d'actions des élus et en contraignant les choix publics : il s'agit du mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etat et du mécanisme de coopération réglementaire.

Des tribunaux d'arbitrage pourront être saisis par des investisseurs contre un État qui prendrait une décision qui nuirait, selon eux, à leurs intérêts ; Par exemple, Philippe Morris a déjà engagé une action contre le gouvernement australien qui a décidé d'augmenter le prix du tabac,

Les collectivités locales ont une place fondamentale dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique. En cas de mise en application du traité transatlantique TAFTA, elles seront en première ligne.

Mais Mme JENN souligne que :

Les négociations ont lieu dans l'opacité la plus complète

Les droits exclusifs accordés aux investisseurs affaiblissent la démocratie

L'accent est mis sur la suppression des « barrières non tarifaires » et sur la « convergence des réglementations » est utilisé pour promouvoir une course vers le bas en matière de normes, de règlements et de lois, dans le domaine environnemental, social et sanitaire ;

Les services publics nationaux et locaux ne sont en aucun cas exclus du mandat de négociations et que l'état actuel des pourparlers ne permet pas de vérifier qu'ils seront protégés ;

Les accords contiendraient des dispositifs rendant extrêmement coûteux le retour à une gestion publique d'un service d'intérêt général précédemment privatisé, ainsi que la création de nouveaux services publics ;

L'impact sur l'agriculture de la suppression des droits de douane agricoles conduira à une baisse du niveau de vie des paysans et agriculteurs, à une disparition toujours plus rapide des petites et moyennes exploitations et à une désertification accrue des zones rurales ;

L'impact sur les petites et moyennes entreprises risque d'être fortement négatif, que les dispositions de l'accord ne permettront plus aux collectivités locales de soutenir les acteurs économiques locaux via des soutiens directs (subventions), ou l'inclusion de critères sociaux et de qualité environnementale dans leurs achats et demandes de prestations

Après avoir entendu l'exposé de Mme JENN, le conseil municipal prend acte et restera attentif au déroulement des négociations du traité transatlantique.

Approbation du compte-rendu de réunion du 1^{er} juin 2016 :

Après lecture du compte-rendu des réunions du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2016, les membres présents qui étaient présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

Mme Emmanuelle MALLET est élue secrétaire de séance.

2- Projet de délibération relative à la modification du règlement du PLU (zone U et zone Nh) à soumettre à la Communauté de communes des Brières et du Gesnois.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les différentes rencontres avec :

➤ M. le Président de la communauté de communes relative à la demande de la commune de Surfonds sur son projet de modification simplifiée du PLU.

➤ Le service instructeur ADS du Pays du Mans.

➤ Considérant l'avis du Chef d'unité de la DDT 72

M. le Maire rappelle que depuis avril 2014 début du mandat, les nouveaux élus ont toujours fait part de leur souhait de réaliser une modification simplifiée du PLU de la commune (plusieurs réunions).

En juin 2015 la Communauté de communes des Brières et du Gesnois a pris la compétence consistant en l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le PLU de la commune de Surfonds a été élaboré entre 2005 et 2008 et adopté en février 2009.

M. le Maire expose qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme pour corriger des articles du règlement des zones U et Nh comme décrit dans le tableau annexe.

Considérant que le projet ne porte pas atteinte au PADD.

Considérant que le projet n'induit pas une réduction des zones A et N ou d'une zone de protection.

Considérant que le projet modifie que le règlement écrit ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la décision suivante :

Solliciter la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois afin d'engager la commune de Surfonds dans une procédure de modification simplifiée de son PLU.

Questions et informations diverses

M. Le Maire informe le conseil municipal que :

- Téléphonie mobile : le dossier avec les points théoriques d'implantation des pylônes a été transmis au service Aménagement Numérique des Territoires du Département qui prend maintenant le relai. .
- Pour la fibre optique : les tranchées sont faites, les connexions posées, en attente du raccordement final.
- Rapport des commissions :

↳ Commission communication : Le Surfonds info est en finition, il sera distribué semaine 28.

Mme Blavette rappelle sa demande de formation interne, pour que plusieurs personnes puissent modifier ou mettre à jour le site si besoin.

↳ Commission travaux :

- Travail sur le cimetière toujours en cours. Le plan du géomètre est arrivé, une identification des tombes dangereuses ou dont les concessions sont dépassées va être effectuée pour lancer la procédure d'abandon.
- Le règlement du cimetière étant obsolète va être revu.
- L'acte d'achat du terrain pour le bassin de rétention est signé. en attente de confirmation pour la subvention avant de lancer les travaux.
- Les travaux ont débutés au Jardin de la Paix, le terrassement pour l'aménagement du terrain, et le terrain de boules. M. Alain DUTERTRE demande à la commission travaux de se rencontrer sur le terrain afin que chacun apporte ses idées sur l'aspect paysager de l'aménagement.
- Un devis pour les bacs aciers a été demandé pour la réfection de l'atelier technique
- Un devis pour les portes et fenêtres de la « maison Ménard » est demandé, ainsi que pour les trottoirs de celle-ci
- Les panneaux de vitesse 50 doivent être remis
- Les toilettes publiques seront repeintes.

↳ Commission Scolarité : Suite à la demande de certains parents, un courrier a été envoyé au service transport du Conseil Départemental pour créer un nouvel arrêt Route de Bouloire. En attente de décision.

↳ Commission Culture : Les cours de soutiens sont terminés, les intervenants sont prêts à recommencer pour la prochaine année scolaire.

Le Quizz a été un succès et sera refait.

La fête du 23 juillet est en finition d'organisation

Le Jury pour les maisons fleuris va se réunir pour passer devant les maisons

Le dernier chantier du CMJ actuel est presque terminé : Peinture du transformateur.

↳ Commission Finances : M. Garnier fait un point de la situation budgétaire à mi- exercice 2016, notamment en investissement chapitre 21 (immobilisations corporelles : travaux engagés et à venir)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22 h 30**

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 6 juillet 2016

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal		X	(donne pouvoir à A.Dutertre)
MALLET Emmanuelle	X		
MURILLO Nathalie	X		
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
VOLTZ Patrick	X		